

DECLARATION LIMINAIRE

CSA SPIP de repli du 9 décembre 2024



Monsieur le Président,

Les projets de réforme contre les agents des services publics avaient conduit le **SNEPAP-FSU** à faire le choix de boycotter le CSA organisé le 19 novembre 2024, afin de porter haut et fort notre refus du démantèlement de la fonction publique.

Dans le cadre du CSA de repli qui se tient aujourd'hui, le **SNEPAP-FSU** est présent devant vous, Monsieur le Président. Non pas que les attaques contre le statut de la fonction publique aient disparu avec la motion de censure, mais parce qu'il n'était pas entendable pour nous de laisser l'administration seule décider, quand des textes d'importance pour les personnels sont examinés.

L'ordre du jour de ce CSA porte notamment sur deux sujets majeurs pour les agents et nos services :

- Les instructions relatives à la comptabilisation des temps d'intervention dans le cadre des astreintes

Le **SNEPAP-FSU** revendique de longue date que l'administration respecte les garanties minimales et ainsi préserve le nécessaire équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle de ses personnels.

A ce titre, le projet de note présenté ne répond que partiellement à nos attentes et nous espérons que l'administration saura en adapter le contenu aujourd'hui.

Il s'agit également, pour le **SNEPAP-FSU**, d'une étape qui ne saurait éviter à l'administration de repenser le cadre national des astreintes en SPIP.

- Les fiches de poste des acteurs de la surveillance électronique

Alors que la surveillance électronique s'est accrue considérablement depuis sa mise en œuvre, une clarification des rôles et une refonte des fiches de poste initialement conçues étaient un indispensable pour notre organisation syndicale.

Pour le **SNEPAP-FSU**, la pluridisciplinarité dans les SPIP doit s'assumer dans une doctrine claire et ambitieuse. Ainsi nous militons pour que le vocable évolue. Les ASE sont des surveillants en SPIP. Leurs compétences vont au-delà de la seule gestion technique de la surveillance électronique. Ils ont une place à prendre dans la mission d'évaluation et de prise en charge de nos publics. Ils peuvent ainsi, comme certains le font déjà, intervenir dans le suivi des usagers (recadrage, participation aux CPI...) et participer à certaines actions collectives relevant de la prévention de la récidive.

Le **SNEPAP-FSU** estime que la fiche de poste étudiée aujourd'hui présente des avancées intéressantes mais reste trop timide. Pour le **SNEPAP-FSU**, le nécessaire corollaire à cette pluridisciplinarité est le renforcement des équipes de surveillants en SPIP et la valorisation de ces fonctions, au-delà de la formation d'adaptation désormais proposée.

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

□ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris □ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN